



## Bulletin du vendredi 2 octobre 2020

E-mai : [fodgip44@gmail.com](mailto:fodgip44@gmail.com)

### Visioconférence du 28 septembre avec la DGFIP

Cette première visioconférence, la configuration habituelle étant uniquement audio, a débuté par un état des lieux sanitaire de la maison DGFIP.

Le DG<sup>1</sup> a évoqué une évolution croissante de l'épidémie, comme un peu partout mais pas de manière exponentielle qui justifierait un état d'alerte particulier à la DGFIP ou la fermeture significative de nombreux sites sur un territoire donné.



La manière de gérer la crise et cette vague épidémique est, selon le DG assez différente de celle que nous avons connue au printemps.



En effet, les consignes passées par les Préfets se différencient en fonction du niveau d'alerte et s'imposent à notre Direction.

Cette différenciation concerne à la fois les restrictions d'accueil physique en fonction des territoires, la mise en œuvre préférentielle d'accueil sur

rendez-vous et les déplacements d'agents itinérants affectés.

La DGFIP essaie en conséquence d'adapter nos missions d'accueil, de contrôle, d'évaluation ou de recouvrement ainsi que le télétravail aux consignes gouvernementales.

### Accueil physique

Pour FO DGFIP, ces situations différenciées ne doivent pas aboutir, comme c'est malheureusement actuellement le cas, à l'apparition de longues files d'attente que dénoncent de nombreux collègues affectés en SIP.

La campagne des avis est difficile, plus encore dans les quartiers défavorisés dont la population a davantage besoin d'accueil physique et compte tenu d'horaires toujours restreints.

FO DGFIP a également dénoncé des situations qui seraient

différenciées malgré des niveaux d'alertes équivalents pour des raisons matérielles, notamment de déploiement de matériel informatique.

C'est évidemment inacceptable et contraire aux principes élémentaires de service public.

### Télétravail

Dans son message du 25 septembre ainsi que dans ses propos introductifs à cette visioconférence, le DG encourage le télétravail dans les zones en alerte maximale et souhaite un accueil particulièrement bienveillant dans les zones d'alerte renforcée.

Pour FO DGFIP, ce message conforte certaines Directions dans leur timidité voire leur réticence à accorder le télétravail lorsqu'il est souhaité<sup>2</sup>.

Avec seulement 6 % de télétravailleurs, (11 % certains jours selon un contrôle SIRHIUS) la DGFIP se prive selon nous de la souplesse et de la protection complémentaire dont elle a besoin dans la période.

À notre demande, le DGI a donc précisé ses propos, ainsi que les contraintes matérielles qui s'imposent à notre Direction : concernant le télétravail, nous sommes dans l'encouragement, voire « dans l'incitation », quelle que soit la zone d'alerte dans laquelle on se trouve.



L'objectif est d'alléger la pression dans les transports et dans les services sans pour autant formaliser d'obligations et sans consignes ministérielles ou interministérielles.

2 Dans le 44, les chiffres ont été donnés lors du CTL : il y aurait « à la loiche » entre 150 et 180 télétravailleurs dont environ 120 ou 130 sous convention (pas du fait de la CODID19).  
FO DGFIP44 a demandé la communication des chiffres réels.

1 DG pour Directeur Général



...oiement des matériels informatiques  
ue la nécessité de faire fonctionner  
rvice public et l'économie de la  
ere la plus normale possible  
nstituent la limite de l'exercice.

Progressivement, si les agents le  
souhaitent, 40 % d'entre eux  
pourraient télétravailler dans les zones d'alerte maximale et  
20 % dans les zones plus modérées.

On n'est clairement pas dans un modèle classique ni dans un  
modèle confiné.

### Budget

Lors du CTR du 18 juin, le Directeur nous indiquait que la  
signature du contrat d'objectif et de moyens le 16 mars,  
devait nous préserver de toute évolution défavorable sur la  
période 2020-2022.

Compte tenu de la présentation du projet de loi de finances  
dans un contexte d'incertitude sanitaire et économique,  
nous nous sommes inquiétés de l'annonce possible de  
nouvelles baisses du budget DGFIP ainsi que d'éventuelles  
suppressions d'emplois supplémentaires.

Le DG nous a assuré du contraire (voir ci-dessous la  
trajectoire 2020-2022 qui n'est cependant pas réjouissante)  
et précisé même que la DGFIP déposerait de nouveaux  
projets, notamment de rénovation de bâtiments publics, par  
exemple à Clermont-Ferrand.

### Retranscription de la trajectoire à la DGFIP

	Plafonds d'emplois en ETP	Réduction d'emplois en ETP
<b>2018 (exécution)</b>	101 394 *	2038
<b>2019</b>	100816	2130
<b>2020</b>	99264	1500
<b>2021</b>	97598	1800
<b>2022</b>	95805	1600

\* (LFI : 103 988)

Par ailleurs, la situation de  
confinement ayant entraîné une  
réduction de nos dépenses (fluides,  
frais de missions, fermetures  
temporaires de certains sites) nous  
disposons de «marges de  
manœuvre» locales que les Directions sont vivement  
invitées à employer par exemple pour l'achat de téléphones  
portables pour les personnels en télétravail.



### Masques et Gel

Vendredi 25 septembre, le DG rappelait par un message sur  
Ulysse, l'obligation de port du masque et la nécessité d'en  
changer toutes les 4 heures.

**FO** DGFIP a donc rappelé en retour l'obligation de fourniture  
de masques par l'employeur public.

En réponse, le Directeur nous a assuré  
qu'aucune difficulté  
d'approvisionnement n'était à prévoir,  
tout en précisant que le dispositif de  
dotation relevait des Préfets en dehors  
des masques chirurgicaux pour le  
personnes fragiles qui doivent être four  
par l'employeur lui-même.



Des masques transparents devraient être également remis  
aux agents sourds et malentendants.

En résumé, il n'y a pas d'alerte sur la dotation de masques et  
gels aux agents.

### Jours de reports

Lors de la dernière audioconférence, **FO** DGFIP rappelait que  
des clarifications et des précisions promises en matière de  
congrés 2019 restaient à apporter.

Selon le DG, «les reports, c'est en train de se terminer».  
17 750 agents seront «bénéficiaires» de ce report qui est en  
cours de régularisation technique dans SIRHIUS.

### Prime COVID

Un rappel sera fait aux directeurs locaux pour que soit  
communiquée en toute transparence la répartition de la  
prime de la division.


### Frais de missions

Une note confidentielle RH1A du 4 septembre rappelle  
différents sujets relatifs aux remboursements de frais et  
précise notamment la possibilité de fournir soit une  
attestation sur l'honneur soit l'intégralité des factures et  
tickets de caisse justifiant des frais engagés.

Plusieurs Directions font déjà une interprétation restrictive  
de la note et exigent systématiquement l'intégralité des  
justificatifs à chaque demande de remboursement.

**FO** DGFIP a demandé davantage de souplesse pour ne pas  
renouer avec des tracasseries aussi exaspérantes que  
superflues.

Le DG s'est donc engagé à revoir la formulation de la note  
pour que les justificatifs ne soient pas fournis à chaque  
demande de remboursement mais simplement mis à dis-  
position sur demande.

<b>BULLETTIN D'ADHESION</b>  	Prénom & Nom : .....
	Adresse mèl : .....
	Grade : ..... Affectation : .....
	Déclare adhérer au syndicat <b>FO</b> DGFIP (à adresser à <b>FO</b> DGFIP44 Local Cambronne)
	Fait à ....., le .....
	Signature .....
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	